

# 5454/17 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 février 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 février 2017

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

E 11873

*Ce document est disponible auprès du secrétariat  
de la commission des affaires européennes*